



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des personnels
administratifs, techniques,
sociaux et de santé**

**La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon
Chancelière des universités**

VU le code général de la fonction publique,
VU le décret n°2008-1386 du 19 décembre 2008 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat,
VU l'arrêté du 26 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;

ARRETE

Article unique : Les adjoints administratifs dont les noms suivent sont inscrits, au titre de l'année 2025, sur le tableau d'avancement d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe :

Civilité	NOM	PRENOM
Mme	AOUJDAD	Bouchrat
Mme	AZOUT	Noura
Mme	BASILEU	Ludmila
Mme	BAUMGARTNER	Catalina
Mme	BEAUGENDRE	Valerie
Mme	BELHACHEMI	Sabrina
Mme	BENKEDER	Ouisa
Mme	BESOIN BRUNEL	Florence
Mme	BIDAUD	Laurence
Mme	BOUILLARD	Sylvie
Mme	BOUKOUM	Souad
Mme	BOYER	Jessica
M.	BOYER	Timothée
Mme	BRINGAS	Isabelle
Mme	CAILLE	Nadège
Mme	CONTRE	Juliette
M.	CORNET	Yannick
Mme	DE BUYZER	Laurence



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

Mme	DEHAND	Nathalie
Mme	DIAS	Christine
Mme	DUMOULIN	Eleonor
Mme	EL MELHEM	Renée
Mme	FANTOUSSI	Souad
Mme	FAURAND	Lucie
Mme	GELOT	Annie
Mme	GONON	Isabelle
Mme	GROUILLER	Helene
M.	HOUZET	Remy
Mme	KARANFIL	Sahinder
Mme	KIM	Handina
M.	LAURENT	Alexis
Mme	LE BIHAN	Corinne
Mme	LIORT	Beatrice
M.	LISARDE-ROBERT	Julien
Mme	LUYA	Sylvie
Mme	MARGUERITE	Deborah
Mme	MEFTAH	Aicha
Mme	MICHEL	Aurélie
Mme	MOREIRA	Maria Manuela
Mme	MQAMI	Sana
Mme	PEREZ	Aurélie
Mme	PREDEMOISER	Beatrice
Mme	RAJRAJI	Soraya
Mme	RASCLE	Laetitia
M.	RESSICAUD	Frédéric
Mme	ROGLIN	Nathalie
Mme	ROUCHY	Nellie
Mme	SABRI	Farida
Mme	SABY	Elisabeth
Mme	SAGALA	Violaine
Mme	SAGGAI	Nassima
Mme	SENECAL	Véronique
Mme	SERHANI BOUTAHRA	Faruja
Mme	SERPINET	Emilie
Mme	TACNET	Christine
Mme	TANZILLI	Jacqueline
Mme	THO	Audrey
Mme	TRUCHET	Amandine



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des personnels
administratifs, techniques,
sociaux et de santé**

Mme	TRUSCELLO	Fatima
Mme	VALLADE-HOMERE	Marie-Christine
Mme	VARINOT	Isabelle
Mme	VERDIER	Marie
Mme	VETTORELLO	Cécile
M.	VINCENT	Nicolas
Mme	ZAATRI	Fatiha
Mme	ZAGRARNI	Amel

**Fait à Lyon, le 23 juin 2025
Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie,**

Olivier Curnelle



VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois :*

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite — c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision — vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.*

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

**4 mois pour les agents demeurant à l'étranger*